

Fin de vie : la convention citoyenne définit «10 enjeux prioritaires»

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



La première miniprout Élisabeth Prout lors du lancement de la Convention citoyenne sur la fin de vie, au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris, le 9 décembre 2022. ALAIN JOCARD / AFP

Les participants à la convention citoyenne sur le thème de la fin de vie vont entrer dans le vif du sujet en examinant, à partir de janvier, dix «*enjeux prioritaires*», dont la question des «*formes extrêmes de souffrance psychique*», ont-ils annoncé dimanche 18 décembre.

Ces quelque 200 Français tirés au sort, réunis au Conseil économique social et environnemental (Cese), dont c'était le deuxième week-end de travail, «*se sont accordés sur les 10 premiers enjeux prioritaires sur lesquels ils travailleront lors des prochaines sessions*», à partir du 6 janvier.

Parmi eux, figurent «*la formation initiale et continue des personnels médicaux, paramédicaux et accompagnants*», l'«*information du grand public*» sur les dispositifs existants, mais aussi «*l'économie de la fin de vie*», notamment les moyens humains et financiers.

Sera aussi examinée la question de savoir s'il existe «*des douleurs physiques chroniques intolérables et intraitables, silencieuses, qui ne seraient pas traitées par les soins palliatifs*» ou encore «*le traitement de l'aide active à mourir pour les formes extrêmes de souffrance psychique (psychiatrique).*»

En mars, ces citoyens diront s'il faut changer ou non la loi actuelle, sans garantie d'être suivis, à partir de cette question: «*Le cadre d'accompagnement de fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?*».